

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente



L'essentiel de la Location avec Option d'Achat Auto Professionnel⁽¹⁾

La Location avec Option d'Achat (LOA) Auto Professionnel est une formule de financement locatif à hauteur de 100 % du prix TTC, qui vous permet de choisir et d'utiliser un véhicule moyennant le paiement de loyers.

SOUSCRIPTEURS

Professionnels (personnes physiques ou morales de droit privé), agriculteurs, associations.

TYPE DE CRÉDIT

La LOA Auto Professionnel est un produit de financement par lequel une entreprise (bailleur) acquiert, sur la demande d'un client (locataire), un véhicule à usage professionnel, en vue de le donner en location à ce dernier pour une durée déterminée et en contrepartie de redevances ou de loyers.

Le client choisit la marque, le modèle et le fournisseur.

A compter du 13^{ème} mois de location et après le paiement de chacun des loyers, le client peut acquérir le véhicule pour un prix déterminé dès le départ du contrat et mettre ainsi fin au contrat.

En fin de contrat, le client peut :

- soit acquérir le véhicule moyennant le paiement d'une option d'achat connue dès l'origine,
- soit restituer le véhicule et éventuellement solliciter un nouveau financement pour disposer d'un modèle plus récent.

OBJET DU FINANCEMENT

La LOA Auto Professionnel permet de financer les véhicules de tourisme et les Véhicules Utilitaires Légers (VUL), neufs ou d'occasion récente, vendus par un professionnel.

MONTANT

A partir de 5 000 € HT.

DURÉE

De 3 à 5 ans.

VALEUR RÉSIDUELLE

Elle représente en général de 1 % à 5 % du prix TTC du véhicule, il s'agit de l'option d'achat.

TARIFICATION

Des frais de dossier et de formalités sont prélevés en même temps que le 1^{er} loyer.

ÉCHÉANCES

Elles prennent la forme de loyers fixes, payables d'avance, de périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Le client a la possibilité d'intégrer un 1^{er} loyer majoré.

ASSURANCES⁽²⁾

Assurance Décès Invalidité avec ou sans Incapacité Temporaire de Travail (ITT) à hauteur de 100 % du montant du financement sur la personne du chef d'entreprise (et le cas échéant des associés).

Assurance Perte Financière dédiée au matériel roulant en complément d'une assurance dommages et responsabilité civile.



Bon à savoir

SOUPLESSE

Vous pouvez choisir un montage sur mesure et adapté à votre trésorerie (durée, périodicité, 1^{er} loyer majoré).

SÉCURITÉ

En complément d'une assurance dommages et responsabilité civile, l'assurance Perte Financière est adaptée à une LOA : en cas de sinistre, elle permet de solder l'encours, de couvrir le versement d'un 1^{er} loyer majoré et de compléter l'indemnité à hauteur de la valeur d'achat pendant 36 mois.

COMPTABILISATION

Les loyers sont déductibles du résultat imposable, selon les règles fiscales en vigueur (intégralement pour un véhicule utilitaire léger, partiellement pour un véhicule de tourisme).

Pas de nouvelle immobilisation enregistrée à l'actif du bilan. Pas d'inscription de dette au passif.

FISCALITÉ

La Taxe sur les Véhicules de Tourisme et Société (TVTS) reste à votre charge.

La TVA sur les loyers est récupérable pour les VUL au fur et à mesure des loyers tandis qu'elle ne l'est pas concernant les véhicules de tourisme (sauf exceptions : taxis, autobus, ambulance, etc.).

Retrouvez l'ensemble des conditions financières et caractéristiques du financement (montant, durée du contrat, montant du matériel, montant des loyers, frais, etc.) dans le contrat de LOA.

(1) Offre réservée aux professionnels et agriculteurs sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale et Lixxbail. Les limites et les conditions sont indiquées au contrat.

(2) Le contrat d'assurance décès-invalidité est assuré par CACI Life Ltd, Société d'assurance de droit irlandais dont le siège social est établi à Beaux Lane House, MercerStreet Lower, Dublin 2, Irlande.

Le contrat d'assurance bris de machine est souscrit auprès de COVEA Fleet - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 124 697 054 Euros – RCS Nanterre n° B 378 716 419 Siège social : 19-21 allées de l'Europe – 92616 CLICHY CEDEX - Entreprise régie par le Code des Assurances Soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) - 4 Place de Budapest, CS 92459 - 75436 PARIS..

Le contrat d'assurance perte financière est souscrit auprès de COVEA Fleet, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 27 762 189 euros immatriculé au RCS du Mans B 342 815 339 – 160 rue Henri Champion – 72045 LE MANS Cedex 1 – Entreprise régie par le Code des Assurances Soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) - 4 Place de Budapest, CS 92459 - 75436 PARIS

Courtier : Lixxcourtage – 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge – Société par Actions Simplifiée au capital de 76 610 € - RCS Nanterre 397 704 917 et ORIAS 07 030 218. LIXXCOURTAGE est une société du groupe Crédit Agricole SA non soumise à une obligation contractuelle exclusive qui peut fournir sur demande les noms des sociétés d'assurances avec lesquelles elle travaille



Crédit Agricole Leasing & Factoring - Société Anonyme au capital de 195 257 220 € - 692 029 457 RCS Nanterre.

Siège social : 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge

Lixxbail - Société Anonyme au capital de 69 277 663,23 € - 682 039 078 RCS Nanterre Siège social 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge - Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Centre France

Société coopérative à capital variable, agréée en qualité d'établissement de crédit Siège social : 3, avenue de la libération, 63045 Clermont-Ferrand CEDEX 9 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 162

Document non contractuel - Informations valables au 04/2015 susceptibles d'évolutions